

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 11/2020 :

Avenue du Général Jomini et route de Grandcour Mise en séparatif des eaux, remplacement de la conduite d'eau potable et réalisation du réseau de chauffage à distance CAD

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis 11/2020 était composée de Mme et MM :

- Régine Bucher
- Roland Bucher
- Philippe Druey
- Franck Magnenat
- Grégoire Michel
- Philippe Savary
- Le soussigné, confirmé en début de séance dans sa fonction de Président-Rapporteur

Elle s'est réunie deux fois, les mardi 23 juin et 7 juillet 2020. Lors de la première séance Mr Druey, et lors de la deuxième Mme Bucher, étaient excusés.

La séance du 23 juin nous a permis d'établir un catalogue de questions que nous avons transmis par email à Mr le Municipal André Jomini et à Mr Frédéric Monney, chef du service « Infrastructures et mobilité ». Une semaine plus tard, nous recevions en retour leurs réponses à ces questions et ces Messieurs nous ont rejoints le 7 juillet en cours de séance pour éclairer les derniers points d'ombre. Nous les remercions ici pour leurs disponibilité et explications lors de cette longue séance. Les chapitres suivants présentent une synthèse de ces réponses et éclaircissements.

1. Préambule

A la lecture du préavis, la commission a ressenti un certain malaise en rapport avec les nombreuses incertitudes qu'il contient, surtout en matière du choix du financement du CAD (Chauffage à distance), ou de l'épée de Damoclès que représente la décision d'Armasuisse, pas encore tombée lors de sa rédaction. Ou encore du nouveau gabarit de la route qui, étant cantonale, n'est pas encore approuvé par le canton et fera l'objet d'un préavis ultérieur. Ces incertitudes ont un coût, et pourraient même compromettre le projet. Nous nous sommes donc posé la question du pourquoi n'avoir pas attendu d'avoir toutes les cartes en main pour sortir un préavis sûr et sans conditionnel. Malheureusement, comme le projet Coop-Migros devrait démarrer en 2023, après que les travaux de réaménagement de la place soient réalisés, et durer jusqu'à fin 2025, début 2026, retarder ces travaux d'infrastructures signifierait les faire après et donc les terminer en 2029-2030. Or, la mise en service de la future STEP de l'Eparsé est prévue pour 2025. La clé de répartition pour Payerne (Quote-part d'environ 45%) dépendant pour 20% de la quantité d'eau claire amenée à la STEP, il est donc impératif qu'en 2025 les travaux de mise en séparatif soient terminés. Sans cela, la participation financière de Payerne sera péjorée, alors que le taux de la clé de répartition pour Payerne est à ce jour déjà élevé.

La parcelle de terrain prévue pour l'implantation de la STEP de l'EPARSE n'est non plus pas encore légalisée. On peut se poser la question d'éventuels problèmes dus à la LAT pour cette légalisation. Il semble néanmoins que tous les feux soient au vert, confirmé lors d'une séance à Lausanne le matin même de notre dernière séance. Le fait aussi d'implanter la centrale de chauffe du CAD sur cette parcelle est un atout supplémentaire, la place y est suffisante. Mais un renoncement au CAD ne remettrait pas en question l'implantation de la STEP.

Le présent préavis comprend juste un « rebouchage » des fouilles après les travaux. La Municipalité envisage un nouveau gabarit pour cette route, sur le tronçon entre le carrefour avec la route de Neuchâtel et le giratoire Général Guisan, avec plus de place pour les mobilités douces. Il aurait été judicieux et plus économique de regrouper les deux et de tout faire en même temps. C'est encore l'ambition de la Municipalité d'y arriver, mais les délais sont extrêmement courts même si la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) est déjà au courant de ce projet. Selon Mr Monney, c'est ambitieux, mais réalisable. D'après le préavis, une estimation de Fr. 1,5 mios a été faite pour ces travaux. En cas de réussite de couplage des préavis, une économie sera faite sur le « rebouchage » et, toujours selon Mr Monney, les Fr. 1,5 mios sont calculé très large.

Le rapport de la société RWB « Etude de la faisabilité du chauffage à distance pour le secteur nord-est » a coûté Fr. 18'000.- (repris dans le poste « honoraires » du préavis). Il apparait à la commission que c'est un investissement judicieux car il permet à la Commune, en cas de négociation avec un contractant, de décider elle-même du prix du kWh, et pas le contraire. Permettant ainsi des économies substantielles car ce prix serait ainsi calculé au plus juste.

2. Mise en séparatif

Afin d'assurer son bon fonctionnement, et malgré la mise en séparatif, une partie des eaux claires doit quand même transiter par la STEP. Sinon l'épaisseur des eaux usées serait trop importante. C'est pourquoi, depuis la rue des Mouettes, le collecteur « eaux mixtes » longeant la Broye le restera. Le raccordement de tous les bâtiments situés après cette rue ne changera pas, car ce collecteur amènera ces eaux à la STEP, assurant ainsi le bon ratio « eaux claires » - « eaux usées » nécessaire au bon fonctionnement cité ci-dessus.

Tous les bâtiments concernés par cette mise en séparatif devront se raccorder durant les travaux. C'est une compétence Municipale de les y obliger. Malheureusement, il n'y a, à l'heure actuelle, aucun registre à jour des bâtiments déjà aux normes ou pas. La commune va donc devoir procéder à des investigations par des campagnes de fumigation, pour déterminer l'état du raccordement de chaque bâtiment. Un montant figure d'ailleurs au budget 2020 pour ces investigations.

Suite aux contacts avec Armasuisse concernant l'emplacement de la STAP (Station de Pompage) les négociations s'orientent plutôt vers un emplacement en limite de terrain, soit sur leur parcelle, soit sur le trottoir communal, suffisamment large à cet endroit, afin de permettre des interventions sur cette STAP sans passer par la sécurité de la caserne. Une autre possibilité d'emplacement se situerait sur le petit parc entre la route de Neuchâtel et la rue des Grandes-Rayes qui est aussi domaine communal. Il est à noter que le concept de pompe choisi n'oblige à y intervenir que deux à trois fois par an, au lieu de plusieurs fois par semaine (!) Un petit film d'animation très intéressant expliquant son fonctionnement a été fourni aux membres de la commission.

3. Réseau de chauffage à distance CAD

Pour en assurer la viabilité, le point d'achoppement de ce projet de réseau de chauffage à distance est la nécessité d'obtenir plus de 60% de taux d'adhésion des bâtiments du secteur concerné. Ce taux serait déjà atteint par les bâtiments communaux et les infrastructures d'Armasuisse. Il apparait quand même aux yeux de la commission que plus ce taux sera élevé, meilleure sera la rentabilité (et l'efficacité) de ce réseau. Si un sondage a été lancé par la Commune sur le type de chauffage utilisé par les propriétaires privés du secteur, il n'y était pas encore question de leur demander de manifester un éventuel intérêt à un changement de système. Ce que la commission regrette car, comme dit plus haut, plus le taux de raccordement serait haut, meilleur serait le rendement du système. Il est important de remarquer aussi qu'un chauffage à distance n'est intéressant que

pour un gros consommateur (immeuble, industrie, etc...). Un propriétaire privé d'une villa n'y trouverait aucun intérêt financier, pour lui un chauffage individuel moderne (type pompe à chaleur et panneaux solaires, par exemple) est bien plus performant et économique.

L'adhésion d'Armasuisse est donc indispensable pour lancer le projet, sans eux, les 60% souhaités ne seront pas atteints. Nous nous trouvons cependant dans une situation inconfortable où Armasuisse ne veut pas s'engager sans volonté claire de la Commune, alors que la Commune a besoin de la décision d'Armasuisse pour se lancer dans le projet. C'est un des points « conditionnels » du préavis qui gênent les membres de la commission, car nous devons proposer au Conseil d'accepter ou non de lancer ce projet sans savoir s'il se fera. Le risque financier est toutefois faible, car si Armasuisse se retire, le chauffage à distance sera abandonné et le crédit accordé pas utilisé. La commission pensait possible de reporter les travaux de pose du réseau de chauffage à distance dans le préavis à venir concernant la réfection et le nouveau gabarit de la route car ces conduites ne sont enfouies qu'à environ un mètre de profondeur ce qui aurait laissé plus de temps à la Municipalité pour convaincre les riverains, décider du financement et présenter au Conseil un projet moins aléatoire. Malheureusement, Armasuisse a été clair, la Commune doit confirmer la réalisation de ces infrastructures d'ici à la fin de l'été, sinon ils lancent leur propre projet.

En cas d'acceptation du préavis par le conseil, la Commune lancerait dans la foulée les démarches auprès de tous les riverains du réseaux potentiellement « raccordables ». Point intéressant, depuis la rédaction du préavis, Armasuisse a revu ses besoins à la hausse, d'environ cinq fois (!)... Et le HIB s'est montré intéressé, à l'horizon 2030, à se raccorder à ce réseau CAD. Son prolongement au travers de quartiers densément habités en direction du HIB, rendrait possible nombre de nouveaux raccordements.

Même si ce point est plus de compétence de la COFIN, le choix du mode de financement pose quand même quelques questions d'ordre général.

Une décision doit être prise d'ici fin août entre un leasing opérationnel et un contracting. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients. Actuellement la Commune penche plutôt du côté du contracting, ce qui la libérerait de tous les soucis de gestion administrative et technique du réseau, de prospection de nouveaux raccordements, etc... contre un coût au KWh légèrement plus élevé (environ 1ct/KWh). Tandis que le leasing opérationnel permettrait à la Commune de garder la main sur le réseau pour décider, par exemple, d'options qui ne seraient plus possible avec un contracting, mais au prix de devoir en assumer seule la gestion, impliquant la mise en œuvre de ressources communales qui pourraient être utilisée ailleurs. Mais on peut imaginer que ces ressources ont un prix, qu'il faudrait aussi répercuter sur le coût final au client, Un partenariat avec une entreprise, Groupe E, Romande Energie, etc..., peut aussi se faire concernant l'exploitation de la centrale, la recherche de contrats, la facturation, par exemple.

Armasuisse semble préférer le leasing opérationnel car ils veulent que Payerne soit et reste leur seul interlocuteur, tout en gardant un prix au KWh aussi bas que possible. Ce prix de 1ct/KWh serait donc ce qu'on peut appeler « le prix de la paix ». Et comme le rapport RWB calcule assez précisément le prix de l'énergie, cela permettrait à la Commune de négocier un prix au plus juste avec le contractant potentiel. Ce surcoût ne semble donc pas un obstacle au choix du contracting. La décision devrait tomber entre la rédaction de ce rapport et la séance du Conseil ou il sera traité, Le Municipal nous y apportera vraisemblablement plus de précisions. En tous les cas, la Commune achètera l'énergie au contractant et la revendra à Armasuisse.

Payerne est aussi le dernier endroit de Suisse Romande où installer un réseau CAD est encore possible et potentiellement rentable. Donc, en se basant sur le rapport RWB, qui fournit des chiffres calculés au plus juste, ainsi qu'en pouvant faire jouer une certaine concurrence au cas où plusieurs contractants se présentaient, on peut dire que la Municipalité a toutes les armes en mains pour négocier le meilleur prix.

Avenches a connu bien des problèmes lors de l'implantation et de la mise en service de son CAD. Ils se sont lancés sans réelle vision et sans se baser sur une étude concrète. Le prix de l'énergie n'avait pas été défini au départ et il a passablement gonflé. Au final, c'est Romande-Energie qui a racheté ce CAD. Tout le contraire de Payerne, qui, en se basant sur le rapport RWB et en travaillant avec des mandataires sérieux, sait déjà à quel prix l'énergie pourrait être vendue. Selon le rapport RWB, le coût moyen client du KWh, y compris la taxe d'introduction sera 14,47 ct/KWh.

Selon MM Jomini et Monney, il n'y a aucun risque financier pour la Commune de voter ainsi les conclusions Municipales. Car, soit le montant alloué au CAD ne sera pas utilisé (en cas de retrait d'Armasuisse) ou sera repris dans le plan de financement et alors n'influencera pas le total des emprunts et le plafond d'endettement de la Commune. Mais cette façon de faire est nécessaire pour à la fois obtenir l'accord d'Armasuisse et lancer les travaux en attendant la finalisation du financement.

Pour plus de précisions concernant le financement, la commission vous renvoie au rapport de la COFIN.

Après lecture de l'article 6 des conclusions Municipales, la commission souhaite amender le dit article, car l'utilisation de ce montant de Fr.2'615'000.- et donc le lancement de ce projet de CAD sont subordonnés à la décision d'Armasuisse attendue pour cet automne. Nous souhaitons que cela figure en toutes lettres dans les conclusions votées par le Conseil.

4. Adduction d'eau potable

Il est évident qu'au vu de l'ampleur des travaux et afin d'éviter de nouvelles interventions dans un futur proche, toutes les améliorations possibles sur l'adduction d'eau doivent aussi être entreprises. Ce point n'a pas amené de questions particulières, car tout semble avoir été prévu afin que les interventions futures sur le réseau d'eau potable du secteur se fassent en dehors du gabarit et de l'emprise de la route de Grandcour.

5. Réfection de la chaussée et planification des travaux

Comme déjà dit dans le préambule, les délais sont extrêmement serrés pour pouvoir lier la réfection et le nouveau gabarit en une seule opération. Par respect pour la population du secteur qui va devoir vivre des heures difficiles durant 3 ans, ainsi que pour des raisons financières évidentes, il est impératif de pouvoir regrouper les travaux et ne fermer les routes qu'une seule fois. La commission encourage donc vivement la Municipalité à agir proactivement auprès du Canton dans ce sens.

6. Conclusions

C'est donc sur un préavis plein d'incertitudes et de conditionnels que la Commission doit rapporter. Concernant le CAD, nous ne connaissons ni le mode de financement choisi, ni ne savons si Armasuisse va adhérer au projet. Nous ne savons pas non-plus quels sont les autres riverains du secteur susceptibles de se raccorder. Nous devons enfin voter un crédit sans savoir s'il sera utilisé ou non. Et même, nous votons un crédit qui ne sortira certainement pas des caisses communales, car il sera « absorbé » dans le mode de financement choisi. C'est à cause de ces incertitudes que nous avons décidé d'amender l'article 6 des conclusions Municipales afin d'éviter que ce crédit reste ouvert indéfiniment.

Il est clair que les travaux de mise en séparatif doivent se faire pour la mise en service de la STEP de l'Eparse, et surtout avant le début du projet Coop-Migros. En profiter pour refaire l'adduction d'eau et installer les conduites de CAD est une bonne idée. Mais le projet CAD n'est pas assez avancé et arrive trop tôt. N'oublions pas non-plus que, même si les feux semblent au vert, la parcelle prévue pour installer la STEP de l'Eparse n'est pas encore légalisée. Un nouveau gabarit pour la route est prévu, mais n'a pas pu être intégré à ce préavis et devra faire l'objet d'un préavis ultérieur. Si l'aval du canton tarde, cela signifiera de nouveaux travaux, des frais supplémentaires et de nouvelles nuisances pour les riverains du secteur. Plus d'anticipation aurait permis à coup sûr de tout faire en une seule fois.

Le service des eaux ne dispose pas d'un registre des bâtiments concernés déjà prêts pour le séparatif et l'emplacement de la STAP intermédiaire n'est pas encore exactement défini.

Néanmoins, et malgré toutes ces réticences, pour autant que son amendement soit accepté par le Conseil, La Commission, à la majorité de ses membres vous recommande d'accepter le préavis et de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

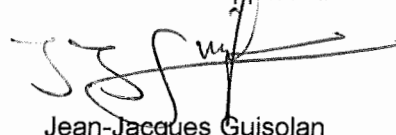
- Vu** le préavis n° 11/2020 de la municipalité, du 3 juin 2020 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à mettre en séparatif l'évacuation des eaux, à réaliser le réseau de chauffage à distance CàD (1^{ère} étape) et à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie, à l'avenue Général Jomini et à la route de Grandcour, pour un montant de Fr. 8'475'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 8'395'000.- (Fr. 8'475'00.- - Fr. 80'000.-) et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à mettre en séparatif l'évacuation des eaux, pour un montant de Fr. 3'950'000.- montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;
- Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement d'un montant de Fr. 1'000'000.-, relatif à l'épuration, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fond alimenté par les recettes affectées au compte n° 9.280.4630 « Egouts – épuration : travaux futurs » ;
- Article 5 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde de Fr. 2'950'000.-, relatif à l'épuration, et de l'amortir sur une durée de 30 ans ;
- Article 6 (amendé) :** d'autoriser la Municipalité à mettre en place le réseau de chauffage à distance CAD pour un montant de Fr. 2'615'000.-, pour autant qu'Armasuisse adhère au projet d'ici fin 2020. Montant dont il y aura lieu de déduire la subvention attendue du Canton ;
- Article 7 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 2'615'000.-, relatif au CAD, et de l'amortir sur une durée de 30 ans ;
- Article 8 :** d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable, pour un montant de Fr. 1'910'000.- montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 9 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le solde de Fr. 1'720'000.-, relatif à l'eau potable, et de l'amortir sur une durée de 30 ans ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la commission,
Le Président-Rapporteur



Jean-Jacques Guisolan